

# COURRIER DE S1 NUMÉRO 6

## TOUS À PARIS

### LE 6 AVRIL 2013



L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE  
CLASSIQUE  
MODERNE  
TECHNIQUE  
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES  
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ



SUPPLÉMENT AU N° 728  
DU 16 MARS 2013

L'Université Syndicaliste,  
le journal du Syndicat national  
des enseignements de second degré (FSU),  
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13  
Directeur de la publication : Roland Hubert  
Compogravure : C.A.G., Paris



Imprimerie : SIPE, Grigny (91)  
N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839

## S O M M A I R E

Se mobiliser pour : les postes,  
nos conditions de travail, un autre lycée,  
le collège, nos salaires

**2 à 6**

Lettre aux parents

**7**

Affiche manifestation nationale  
samedi 6 avril

**8-9**

Bulletin d'adhésion 2012-2013

**10**

Se mobiliser pour nos droits

**11**

Une autre politique est possible

**12 à 16**

*Courrier de S1* spécial coordonné par  
Roland Hubert et Thierry Pétrault,  
réalisé par Fabienne Bellin, Marylène  
Cahouet, Sandrine Charrier, Monique  
Daune, Anne Féray, Roland Hubert,  
Caroline Lechevallier, Xavier Marand,  
Bruno Mer, Marie-Agnès Monnier,  
Catherine Remermier, Frédérique  
Rolet, Valérie Sipahimalani

## Se mobiliser pour peser

Les choix politiques du précédent gouvernement ont laissé un second degré exsangue, touché par les vagues successives de suppressions de postes, entravé dans ses missions par des réformes imposées.

Tandis que depuis 2009 les effectifs ne cessaient de croître du fait de la démographie, que l'effet des inégalités sociales pesait de plus en plus sur le rapport des élèves à l'école, le manque de personnels se faisait de plus en plus cruellement ressentir. Les intentions déclarées par le nouveau président de la République en faveur de l'Éducation, l'arrêt du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux ont créé des espérances et, même si la rentrée 2012 se traduisait par de nouvelles dégradations des conditions de travail, l'avenir devait, semblait-il, s'accompagner d'éclaircies. Puis, le temps s'écoulant, l'impatience a grandi : alors que l'urgence pressait à revenir sur des dispositifs délétores comme les ÉCLAIR, à renforcer la vie scolaire, à redonner un cadre national aux horaires en lycée, le nouveau ministre n'a pris aucune décision en ce sens. Aucune mesure ni même perspective de revalorisation des carrières et des salaires n'a été concrétisée. Quant à la difficulté à recruter dans le second degré, significative du malaise de nos professions, elle n'a trouvé que des réponses partielles ou insuffisantes.

Dans le même temps, le gouvernement communiquait largement sur son « grand œuvre » – la loi de refondation censée donner un nouvel élan au système éducatif –, le projet soumis désormais au Parlement est loin de répondre à cet objectif. La frilosité qu'il traduit quant à l'élévation des besoins de formation et de qualification des jeunes, l'absence de référence à la complémentarité des équipes et aux besoins des personnels, les menaces sur l'orientation, le renvoi à d'autres textes de la conception des trois voies du lycée, de la nécessité de la mixité sociale dans les établissements, laissent un goût de peu.

L'analyse partagée par les syndicats de l'Éducation de la FSU de l'écart entre ce texte et le projet éducatif de la FSU, le mécontentement grandissant des personnels confrontés tous les jours aux difficultés et souvent empêchés d'exercer leur métier sereinement ont conduit à la décision d'une manifestation nationale le 6 avril. Celle-ci, centrée sur cette double entrée des mesures d'urgence et de notre volonté de profondes réformes, doit permettre de mettre le gouvernement au pied du mur : la priorité à l'Éducation doit devenir une réalité, les personnels comme le pays en ont besoin.

Ce *Courrier de S1* vous donne les éléments d'analyse propres à mobiliser.



**Frédérique Rolet**  
cosecrétaire générale

## Une rentrée

La préparation de la rentrée 2013 a commencé avec les décisions budgétaires de l'automne dernier. Fin du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et créations d'emplois au ministère de l'Éducation nationale sont apparues en rupture avec la politique de suppressions massives

d'emplois menée depuis cinq ans avec la RGPP. Cependant, le budget 2013, construit selon les mêmes logiques d'austérité que celles qui dominent largement en Europe, est très loin de permettre une amélioration sensible des conditions d'étude et de travail dans nos établissements.

## ÉTABLISSEMENTS

## Pas d'embellie en vue

Si le ministère se félicite d'avoir « placé la rentrée 2012 sous le signe de la réparation et de l'urgence » et de mettre en œuvre pour « la rentrée 2013 [...] les priorités de la refondation », les collègues qui connaissent maintenant les moyens attribués à leurs établissements pour la prochaine rentrée ont bien du mal à partager ce bel optimisme ! Nombre d'entre eux se sont mobilisés au cours des mois de janvier et février, notamment à l'occasion des conseils d'administration sur la préparation de rentrée, pour mettre en avant les urgences de leur établissement et du second degré en général.

Défendre

les conditions d'études

## EMPLOIS

## Un lourd passif

Les 34 000 suppressions subies entre 2007 et 2012 ont en effet laissé le système exsangue. Elles ont été faites en ignorant sciemment la hausse des effectifs en collège dès 2009 puis dans l'ensemble du second degré depuis 2010, en transformant massivement des emplois en heures supplémentaires, en supprimant des moyens de remplacement, en faisant des réformes du lycée professionnel et du lycée général et technologique un outil au service des économies de moyens, en utilisant à plein les stagiaires comme moyens d'enseignement, en imposant aux personnels des conditions de service de plus en plus lourdes avec la remise en cause de certaines décharges statutaires...

Investir

dans l'éducation

## EFFECTIFS

## Toujours les mêmes difficultés

Les 3 764 postes supplémentaires attribués au second degré public alors que 30 000 nouveaux élèves y sont attendus pour la rentrée 2013 auront des effets bien modestes sur l'ensemble des collèges et lycées, et pour nombre de ces derniers la situation prévue sera même plus difficile que celle de la rentrée 2012.

Dans la grande majorité des académies, la traduction concrète des dotations attribuées pour la rentrée 2013 montre que les situations vont se dégrader encore du fait notamment de la nouvelle hausse des effectifs d'élèves mais aussi d'une rentrée qui se prépare dans la poursuite des réformes du lycée général et technologique, avec le maintien des dispositifs ÉCLAIR, dont la remise à plat est reportée à plus tard, et aucune perspective de remise en cause de la réforme du bac professionnel...

L'amélioration des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels ne seront donc pas au rendez-vous : 35 élèves par classe en lycée, 30 en collège et à peine moins dans les ÉCLAIR, désorganisation pédagogique en lien avec les réformes du lycée, encadrement de la vie scolaire insuffisant, importance du taux d'heures supplémentaires, recherche de « gisements » au travers du décompte des heures statutaires, multiplication des postes à compléments de service... le changement c'est très lentement !

Mais aussi d'une rentrée qui se prépare dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, du maintien des dispositifs ÉCLAIR, dont la remise à plat est reportée à plus tard, et d'absence de remise en cause de la réforme du bac professionnel...

L'ampleur des difficultés que nous rencontrons au quotidien dans l'exercice de nos métiers, pour faire en sorte que tous nos élèves entrent dans les apprentissages et se fixent des objectifs de formation ambitieux, est réelle. Résoudre ces difficultés nécessite des réformes de fond. Et cela nécessite aussi la création des moyens supplémentaires importants. C'est aussi cela que nous dirons fortement le 6 avril.


[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## qui change peu !

**M**aintenant que les DGH ont été communiquées aux personnels, que les tableaux de répartition des moyens par disciplines ont été soumis aux votes des CA et que les propositions de créations / suppressions de postes ont été communiquées aux recteurs, chacun sait

que la rentrée 2013 ne verra pas beaucoup de changement par rapport à celle que nous venons de vivre : les conditions de travail de tous ne seront pas singulièrement améliorées et la lutte pour faire respecter les textes statutaires va devoir se poursuivre.

### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

#### Aberration

La répartition imposée de la DGH en heures postes et heures supplémentaires, dans un contexte où nous subissons toujours la politique du gouvernement précédent de transformation de postes en heures supplémentaires, conduit à des aberrations. D'abord parce que le ratio heures supplémentaires / heures postes est dans tous les établissements bien supérieur à 1/18 (soit 5,5 %) alors qu'il ne peut être imposé qu'une heure supplémentaire pour nécessité de service aux 90 % d'enseignants qui travaillent à temps complet. Ensuite parce que cela conduit les chefs d'établissement à faire pression sur les personnels enseignants pour qu'ils acceptent des heures supplémentaires. Enfin parce que cela impose une répartition des heures supplémentaires entre les disciplines, quitte à ce que, dans le même temps, un complément de service soit prévu dans la même discipline.



### HEURES STATUTAIRES

#### Vigilance

Malgré les promesses du ministre, aucune consigne écrite n'a été communiquée aux recteurs pour appliquer les décrets de 1950 à la lumière des circulaires en vigueur avant la parenthèse du décret Robien. Seules des consignes orales l'ont été. La publication au *Journal officiel* de l'Assemblée nationale de réponses du ministre à deux députés n'a fait qu'envenimer les choses.

Mais, grâce aux mobilisations, comme à Lille par exemple, le SNES et les personnels ont obtenu, dans certaines académies, une application des textes réglementaires qui en respecte mieux la lettre et l'esprit. Il faut rester d'autant plus vigilant que les chefs d'établissement utilisent ces lectures erronées des décrets de 1950 pour se dégager des marges de manœuvre dans leurs DGH.

### COMPLÉMENT DE SERVICE

#### Toujours plus nombreux

Le nombre de postes à cheval sur plusieurs établissements ne cesse d'augmenter depuis une dizaine d'années. D'abord imposés aux TZR, c'est maintenant l'ensemble des personnels qui en sont victimes. Conséquence d'une gestion à l'heure près des dotations horaires, cette situation aggrave les conditions de travail des personnels : multiplication du nombre de réunions, augmentation du temps de transport, impossibilité de développer des projets pédagogiques... Si certaines situations peuvent imposer l'attribution de complément de service, celles-ci doivent être circonscrites au minimum.

### EMPLOI DU TEMPS

#### Encore des dégradations

En lycée, le tronc commun de Première des voies générales et technologiques conduit au regroupement antipédagogique d'élèves de sections différentes, au risque de ne pas les préparer correctement au baccalauréat. Ces regroupements, les nouvelles modalités d'enseignement des langues vivantes en groupes de compétences (qui ne sont par ailleurs pas obligatoires), la mise en place de l'accompagnement personnalisé ou encore l'augmentation du nombre d'enseignants affectés sur plusieurs établissements continueront d'engendrer des emplois du temps toujours plus complexes.

En collège comme en lycée, les réformes mises en place et l'absence de moyens à hauteur des besoins conduisent, plutôt que de dédoubler les groupes classes à faire des regroupements à cheval sur plusieurs classes (trois groupes sur deux classes par exemple), rigidifiant un peu plus les emplois du temps.

**Ce n'est pas en maintenant de telles conditions de travail, une telle pression sur les personnels que le gouvernement redonnera aux personnels du second degré les moyens pour qu'ils puissent reprendre la main sur leur métier. Cela nécessite des moyens, mais c'est à ce prix que l'école pourra être, comme l'appelle de ses vœux notre ministre, « juste pour tous et exigeante pour chacun ».**

# Réforme du lycée : enfin, les yeux s'ouvrent !

**Le ministre, comme d'autres (l'UNSA, le SGEN, la FCPE...), semblent vouloir s'illusionner encore sur la réforme des voies générale et technologique du lycée, et entendent laisser la réforme du lycée faire pleinement effet avant d'envisager quelque retouche que ce soit.**

**A**près avoir mis à sac les séries (au travers des enseignements technologiques pour les séries industrielles et de SMS, ou des mathématiques et des enseignements artistiques pour la série littéraire), après avoir semé la zizanie dans les équipes par la mise en concurrence des disciplines pour obtenir des heures en petit groupe (ne parlons même plus de dédoublement), après avoir fait douter de leur professionnalité des enseignants se trouvant dans l'impossibilité de traiter des programmes fleuves, après avoir mis enseignants et élèves dans un sentiment de gâchis en accompagnement personnalisé, après... ou les supprimer le temps est venu de passer à l'évaluation : le bac. La session 2013 s'annonce turbulente, avec la mise en place, dans les séries générales et technologiques, de nouvelles épreuves s'apparentant au contrôle continu et au contrôle en cours de formation déjà dénoncés dans la voie professionnelle. À examen local, diplôme local. Épilogue logique d'une réforme faisant du « local » son objectif : répartition locale des horaires disciplinaires, organisation locale de l'accompagnement personnalisé, cuisine locale pour maintenir les options...

## Clientélisme encouragé

Pour la rentrée 2013 dans de nombreuses académies, les conditions en lycée vont empirer, les quelques créations de postes ne compensant pas la montée des effectifs. Service des enseignants calculé localement (avec ou sans première chaire, avec ou sans majoration de service pour enseignement devant moins de

vingt élèves), et chantage local (petit groupe et majoration, sinon classe entière ; accompagnement personnalisé, sinon complément de service voire suppression de poste pour un collègue), la réforme du lycée, c'est la perspective de renégocier chaque année les horaires, et c'est l'encouragement au clientélisme.

## Rapport critique

Il faut s'emparer de la seule ouverture que le rapport annexé au projet de loi d'orientation propose pour le lycée :  
« Les séries de la voie générale sont déséquilibrées au profit de la filière scientifique. Enfin, l'accompagnement personnalisé ne donne pas tous les résultats escomptés. La réforme du lycée d'enseignement général et technologique, entrée

en application en 2010, a atteint la classe terminale en 2012. Il est encore trop tôt pour en tirer un bilan assuré. Néanmoins plusieurs points de vigilance apparaissent qui doivent guider les mesures à prendre à partir de la rentrée 2014 ».

Déjà, des allègements de programmes ont été gagnés dans quelques disciplines (SES, histoire-géographie). Il faut se mobiliser pour obtenir davantage, pour le bac et pour la rentrée prochaine.

En finir

avec le  
pilotage  
local

Revendiquer

une autre  
réforme

## La liste est longue...

Dans toutes les disciplines, il y a des raisons de se mobiliser pour obtenir une autre réforme du lycée. Sans exhaustivité, citons les enseignements technologiques, massacrés par la réforme, les LV avec la remise en cause du caractère national du bac par la mise en place d'un CCF occasionnant une surcharge de travail pour les collègues ; l'histoire-géographie et les SES où les enseignants ont été mis en difficulté face à certains programmes infaisables et s'inquiètent pour les épreuves du bac ; des enseignements d'exploration à 1 h 30, qui fragilisent des disciplines : SES, enseignements artistiques, enseignements technologiques... ; en physique-chimie et SVT, où les enseignants ont découvert au fil des mois le cadrage des nouvelles épreuves, les instructions continuant d'arriver... ; en TL, un horaire diminué de moitié en littérature avec la même épreuve à préparer, sans consigne spécifique ; l'absence de dédoublement dans les grilles horaires mettant enseignants et lycéens en difficulté (en philosophie notamment, où cette disposition est cumulée à celle de la diminution des horaires prof en S). Sans oublier les enseignants documentalistes qui sont très inquiets pour leur métier et leurs missions face à l'expérimentation des 3C (centres de connaissances et de culture).

# Des changements indispensables pour les élèves et nos métiers

La première rentrée Peillon marquera-t-elle, enfin, une amélioration des conditions de travail des personnels dans les collèges et une véritable rupture avec la politique scolaire menée toutes ces dernières années ? Rien n'est moins sûr si on ne se mobilise pas largement.

Les quelques créations de postes sont très loin de compenser des années de réductions massives des moyens. Elles permettront d'autant moins de donner des marges de manœuvre aux équipes que le collège est notoirement sous-doté depuis des années et que la hausse démographique se poursuit. Dans la plupart des collèges, les conditions d'enseignement resteront difficiles, voire se dégraderont avec sans doute une nouvelle hausse des effectifs par classe, des possibilités réduites de dédoublements ou de travail en groupe, la remise en cause des décharges (heures de laboratoire, de « vaisselle », cabinet d'HG, etc.), des heures de chorale, voire des tentatives de majorations de service pour des groupes inférieurs à 20.

## Des métiers dénaturés

Les personnels aspirent à pouvoir exercer pleinement leurs métiers. Mais les pressions et injonctions multiples de l'administration n'ont pas cessé. Les tâches continuent de s'accumuler, les réunions de se multiplier.

La simplification du LPC décidée pour cette année scolaire ne constitue qu'un allègement de surface qui ne résout rien car il ne modifie pas le fondement même du livret, « illisible », « inutilement complexe » et inexploitable de l'aveu même du nouveau gouvernement. L'enseignement et l'épreuve d'histoire des arts posent problème et alourdissent la charge de travail des enseignants, non rémunérés qui plus est.

Trop souvent, l'administration cherche à imposer des « expérimentations »

allant dans le sens soit d'une structuration du système par les compétences transversales du socle, et remettant en cause la qualification disciplinaire des enseignants du second degré (EIST<sup>(1)</sup> par exemple), soit de celui d'un travail par groupe de compétences (langues vivantes par exemple).

## Le danger des « écoles du socle » pas écarté

Le SNES a obtenu que les formulations les plus dangereuses, qui auraient installé l'école du socle (conseil pédagogique commun, échanges de service), ne soient pas inscrites dans le projet de loi. Mais le risque que les amendements des députés et les décrets d'application ne fassent pencher les formulations dans un sens qui nierait la place du collège dans le second degré est toujours présent. En outre, dans de nombreuses académies, l'administration poursuit leur expérimentation.

## Programmes et DNB

Depuis la mise en place du socle commun en 2005, l'inspection générale a eu des stratégies différentes suivant les disciplines (socle = programmes ; socle = une partie des programmes ; socle = travail par compétences), augmentant l'ambiguïté sur les objectifs du collège, tiraillé entre une fonction de fin de scolarité obligatoire,

validée par le LPC, et son ancrage dans un second degré cohérent allant de la Sixième à la Terminale.

Ainsi, de nombreux programmes au collège mériteraient d'être remis en chantier (voir page 16 : nos propositions pour la technologie et l'histoire-géographie), tout comme les nouvelles épreuves du DNB.



## Éducation prioritaire

Sa réforme n'est pas prévue avant la rentrée 2014, voire 2015 ! Et il n'est pas prévu de modifier le fonctionnement des ÉCLAIR entre temps. Pourtant, ils dessinent clairement une école différente de l'école commune avec une ambition moindre pour les élèves, et portent gravement atteinte la cohésion des équipes : recrutement local, caractère modulable de la prime spécifique ÉCLAIR, préfets des études, postes à profil et lettres de mission...

(1) Enseignement intégré de science et de technologie, où un enseignant de SVT, sciences physiques ou technologie doit enseigner les trois disciplines.

# Rémunération des enseignants : une dévalorisation constante

## Rétrospective

En janvier 1979, le SNES mobilisait la profession dans une puissante manifestation nationale pour « revaloriser notre métier ». Une décennie et quelques mobilisations plus tard, la crise de recrutement étant déjà sensible, le ministre Jospin devait concéder cette « revalo » : accélération des débuts de carrière, création de la hors-classe des certifiés et des CPE, qui devait être accessible à tous, et attribution de 15 points d'indice aux plus âgés et aux retraités, élargissement de la hors-classe des agrégés, raccourcissement des débuts de carrière, attribution d'une année d'ancienneté, généralisation, transformation et nette revalorisation des indemnités de conseil de classe versées jusque-là uniquement en collègue (ISOE). Ces mesures n'étaient pas sans présenter quelques failles (indemnitaire inégal pour les CPE,

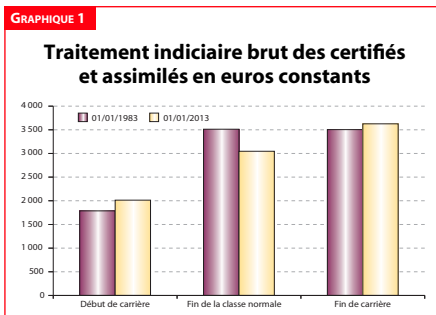
documentalistes et CO-Psy, absence de hors-classe pour les CO-Psy, ou allongement de la carrière fortement ressentie par les adjoints d'enseignement intégrés dans le corps des certifiés), mais elles ont eu une portée incontestable.

Depuis, des mesures ponctuelles sont intervenues ; en 1993 sur la hors-classe des agrégés, en 1996 avec la création du 7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe des certifiés et CPE ; en 2010 et 2012, en lien avec le recrutement au master, l'augmentation indiciaire des seuls débuts de carrière.

ne saurait admettre que les crédits correspondants soient perdus pour le second degré.

## À force, l'érosion

Poursuivie à des rythmes variables depuis une trentaine d'années, la politique de revalorisation du point d'indice en dessous des prix, qui se pour-



suit par le gel actuel, finit par produire des ravages (**graphique 1**).

Les revalorisations successives des grilles indiciaires ne suffisent pas à combler la dévalorisation de la valeur du point d'indice. Seuls

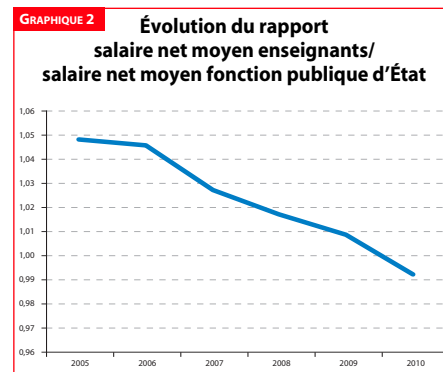
voient leur salaire brut augmenter les débuts de carrière (+ 9,5 %), mais au prix de

faibles augmentations dans les échelons suivants et les 45 % des certifiés

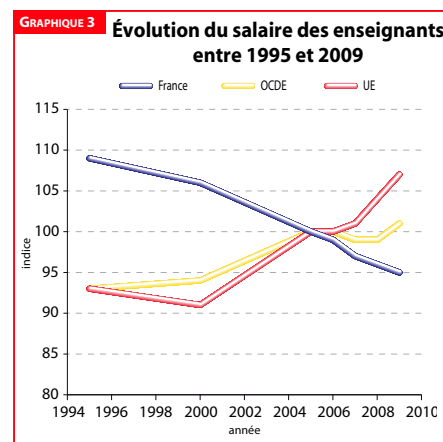
qui partent à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe (+ 3 % d'augmentation par rapport au 11<sup>e</sup> échelon en 1982). Entre 2000 et 2013, la perte de salaire pour un certifié au 8<sup>e</sup> échelon représente l'équivalent de quatre jours par mois !

Le recul du pouvoir d'achat des traitements met une partie des ménages enseignants en difficulté lorsqu'il faut

se loger, se déplacer et s'équiper, ne serait-ce que pour travailler ; les renoncements aux loisirs et à la culture existent aussi.



La dévalorisation de nos métiers est sensible par rapport au reste de la fonction publique (**graphique 2**), d'une part parce que les plus bas salaires sont heureusement portés par les revalorisations du SMIC, d'autre part parce que les indemnités versées aux cadres ont accompagné les restructurations. Conjugée à la difficulté du métier, à l'alourdissement de la charge de travail quand dans le reste de la société la durée légale du travail a été abaissée, la dévalorisation est réelle. Si différents pays de l'OCDE ont pris des mesures pour recruter des enseignants qualifiés, la France a trop longtemps voulu ignorer cette exigence (**graphique 3**).



Renoncer

à cette politique salariale

www.snes.edu

## S'adresser aux parents : indispensable

Il est indispensable, pour mener le débat public, de s'adresser aux parents d'élèves. Vous trouverez ci-dessous un exemple de lettre qui peut être adaptée en donnant des exemples locaux concrets et significatifs. Il s'agit bien d'éclairer la situation par la réalité que vivent personnels et élèves.

Madame, Monsieur,

Le gouvernement annonce la priorité à la jeunesse, à l'École. Nous nous en réjouissons après des années d'abandon de l'ambition éducative pour tous et de suppressions massives de postes.

Le projet de loi, dit de « refondation de l'École », censé traduire cette priorité en redonnant un nouvel élan au système éducatif, était attendu par toute la communauté éducative.

Dans le même temps la préparation de la rentrée 2013, première véritable rentrée scolaire de Vincent Peillon, est commencée. Là aussi, les espoirs étaient grands.

Force est de constater que les mesures prises, les annonces faites ne sont pas à la hauteur.

Les 60 000 postes supplémentaires programmés pour les cinq ans à venir sont en rupture avec la politique de suppression massive d'emploi que nous avons vécue pendant cinq ans. Une part importante de ces créations sera utilisée pour rétablir une véritable formation des enseignants et Conseillers Principaux d'Éducation, et répondre à la priorité donnée à l'école élémentaire. Ils ne permettront pas les améliorations nécessaires des conditions d'études de vos enfants au collège ou au lycée. De plus la grave crise de recrutement de nouveaux enseignants qui frappe le second degré risque d'hypothéquer une partie de ces créations de poste en raison de l'insuffisance du nombre d'enseignants pour les occuper.

Des mesures simples, non coûteuses, que les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation demandaient, n'ont pas été prises. Si nous n'intervenons pas maintenant, elles seront renvoyées au mieux, à la rentrée 2014.

Ainsi dans le collège (lycée) de votre enfant... **préciser ici des éléments marquants de la situation actuelle de l'établissement ou de la préparation de rentrée 2013**

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation qui continue à mettre en difficulté élèves et enseignants, alors que d'autres choix sont possibles dès maintenant :

- améliorer les conditions d'accueil des élèves et la prise en charge des difficultés scolaires en diminuant les effectifs des classes, en installant des heures en groupes réduits pour permettre une véritable diversification des pratiques pédagogiques et une aide efficace pendant les cours, et non à l'extérieur ;
- remettre à plat la réforme des voies générale et technologique du lycée, pour redonner cohérence et sens, et permettre véritablement à chaque jeune de se préparer à l'obtention du baccalauréat et à la poursuite d'études ;
- donner les moyens aux vies scolaires de mieux encadrer, accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire ;
- desserrer l'étau de l'orientation qui conduit à sommer les jeunes les plus fragiles à des choix guidés par les contraintes économiques à court terme et non par leur intérêt personnel et leur projet...

Tout cela est possible si le gouvernement fait le choix de rompre réellement avec les politiques éducatives ségrégatives des dernières années et celui d'un réel et durable investissement matériel et humain dans l'Éducation nationale.

C'est pour cela que les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation se battent au quotidien et qu'ils manifesteront le samedi 6 avril à Paris.

POUR L'ÉCOLE,  
POUR LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

# MANIFESTATION NATIONALE

## Samedi 6 avril

**POUR** une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes par des mesures immédiates

**POUR** une amélioration de nos conditions de travail, d'emploi et de service

**POUR** des créations de postes à la hauteur des besoins

**POUR** l'unité et la cohérence du second degré : non à « l'école du socle », à la bivalence et aux échanges de services entre collège et premier degré

**POUR** des rythmes scolaires repensés sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux et sans raccourcissement des vacances d'été

**POUR** la fin du gel du point d'indice et pour une réelle revalorisation salariale

**POUR** un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement dans le second degré

**POUR** le maintien de la maîtrise par l'État des cartes de formation professionnelle

**POUR** le maintien du service public de l'orientation scolaire et de ses personnels dans l'Éducation nationale

À l'appel de la FSU et de ses syndicats nationaux

TOUS

SAMEDI

À PARIS

6  
AVRIL  
2013



www.snes.edu



(ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement

(ou à votre section académique pour les isolés).

Il est indispensable de dater et signer le cadre ③.

①

Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Masc  Fém  date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue bd ...)

Boite postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone 1 portable ou téléphone 2 télécopie

Adresse électronique :  (respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Etablissement d'affectation ministérielle (code nom et ville)  code

Etablissement d'exercice si différent (code, nom et ville)  code

②

Catégorie (certifié agrégé hors classe chaire sup. maître aux. contractuel vacataire CoPsy Cpe...)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Si titulaire :  poste fixe  ZR.

Si contractuel :  CDD  CDI

Si temps partiel, quotité :

Discipline :

Echelon  date promotion :

cochez les cases selon votre situation :

Stagiaire  ; si ex titulaire :

concours  liste d'aptitude

CFA  Retraité

Enseignant de langue régionale

Conseiller en formation continue

Formateur GRETA

Enseignant  en STS  en classe prépa

Enseignant au  CNEC  CNDP - CRDP

Conseiller pédagogique tuteur

Autre, précisez :

③ J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, ...)

Montant total de la cotisation :  € (voir barème)

Mode de paiement : cocher l'un des trois modes proposés.

Paiement par prélèvements automatiques reconductibles (mandat SEPA). Ils sont reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles (mandat SEPA). (Validés pour l'année scolaire en cours) pour ces deux premiers cas précisez le nombre de prélèvements :  de  € chacun

Paiement par chèque joint.

Date

Signature

## MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

COSE POSTAL-VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Pour le compte de :

**SNES**  
46, avenue d'Ivry  
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

A :

Le :

**SIGNATURE :**

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement :  récurrent ou  unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

# Pour une reconquête de la protection sociale

**N**otre protection sociale fait l'objet de remises en cause régulières et méthodiques qui réduisent les droits individuels et brisent les solidarités.

Ainsi, les réformes imposées depuis 1993 ont eu pour effet de baisser le montant des retraites et pensions. Pénalisant les carrières courtes ou impactées par le chômage, la précarité, l'entrée tardive dans la vie professionnelle – notamment pour les femmes –, elles discréditent les régimes de retraite par répartition pour favoriser le recours aux assurances privées. Avec la décote, les salariés sont de plus en plus nombreux

à ne pas réunir les conditions du taux plein. Combiné dans la fonction publique avec la suppression brutale de la CPA, le report de l'âge de départ à 62 ans rend plus pénibles les fins de carrière.

Ces réformes sont non seulement injustes, mais inefficaces par rapport aux objectifs affichés.

Le besoin de financement de l'ensemble des systèmes de retraites en 2020 (environ 20 milliards) sert déjà à certains de justification pour préparer de nouvelles régressions : nouveau recul de l'âge de départ, présenté comme « la » seule recette possible avec la diminution des pensions.

C'est oublier un peu vite qu'une politique en faveur de l'emploi et des salaires serait déterminante pour garantir une réforme des retraites juste et pérenne.

Les désengagements successifs ont réduit la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (à peine supérieure à 50 % en médecine de ville). Sous l'effet

des forfaits, des franchises et des déremboursements mais aussi des dépassements d'honoraires, le « reste à charge » des patients s'est accru et les renoncements aux soins ont augmenté. Prospérant au fil de ces désengagements, les assurances privées offrent des prestations en fonction des sommes versées. Face à cette concurrence, les mutuelles taxées de manière injuste ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités. Le mouvement syndical et les mutuelles ont une responsabilité accrue dans le combat pour faire respecter les principes de solidarité et défendre une Sécurité sociale de haut niveau pour tous.

À la recherche d'une autre baisse des prestations, la Cour des comptes a lancé l'idée de fiscaliser ou de plafonner les allocations familiales avant même que le Haut conseil de financement de la protection sociale n'ait rendu son avis.

Or, les déficits de la Sécurité sociale sont dus à l'insuffisance des recettes liée à une politique économique et sociale désastreuse qui a aggravé le chômage et comprimé les salaires, à la multiplication des exonérations des cotisations « patronales » non totalement compensées par l'État, au laxisme envers le recouvrement des sommes dues par les entreprises et par certains services de l'État.

La question des financements renvoie nécessairement à un choix de société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire. Pour dégager des recettes supplémentaires, il faut une réforme ambitieuse qui s'inscrive dans le cadre d'une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires.

Lutter contre

les régressions

## 6 avril : les retraités aussi

Alors que les retraites ont déjà été mises à mal par les réformes successives imposées par les gouvernements précédents, les campagnes s'amplifient contre les retraités « égoïstes », « privilégiés », devenus une « cible fiscale prioritaire ».

De préconisations en déclarations, des mesures vont s'ajouter à celles qui pèsent déjà sur l'ensemble des salariés et des retraités (gel du barème de l'impôt sur le revenu, suppression de la demi-part fiscale, future augmentation de la TVA...), et pour les retraités imposables une nouvelle taxation de 0,3 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. La désindexation programmée des compléments AGIRC et ARRCO annonce vraisemblablement des mesures similaires sur nos pensions. Certes, M. Cahuzac, le 18 février, a annoncé devant le Pôle des Retraités l'application de la loi (indexation des pensions sur les prix), mais pas question d'un rattrapage des pertes cumulées ni d'une prise en compte de l'augmentation des dépenses contraintes (loyer, gaz, électricité...), qui représentent les trois quarts des dépenses des 20 % des retraités et salariés les plus pauvres.

Non, les retraités ne sont pas des privilégiés et leur pouvoir d'achat a régressé (-1,1 % en un an) plus que celui des actifs (-0,5 %). Le taux de pauvreté atteint 10,2 % d'entre eux en 2010 et les pensions perçues par les nouveaux retraités diminuent. À cela s'ajoutent les difficultés d'accès aux soins, toujours plus coûteux.

Désinformation : tout est fait pour casser les solidarités et faire oublier que salariés et retraités subissent les politiques d'austérité. Ils ne sont en rien responsables de la situation économique ni du chômage de masse. Ensemble ils doivent lutter contre l'austérité, pour leur pouvoir d'achat et pour leurs droits. Les retraités, qui se seront déjà mobilisés en mars, seront tous dans la rue le 6 avril.

### JOURNÉE DE CARENCE

#### Une mobilisation payante

Le SNES et la FSU prennent acte avec satisfaction de la décision du gouvernement d'abroger la journée de carence dans la fonction publique.

Cette décision était attendue de tous les agents de la fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leur détermination et mobilisation ont compté dans cette décision. Cette journée avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier. Cette mesure injuste et pénalisante constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant *de facto* 1/30 de salaire pour chaque arrêt maladie.

## Une autre politique budgétaire est possible

Face aux revendications des enseignants, des fonctionnaires, des salariés, c'est toujours le même discours qui domine : les politiques d'austérité et la réduction drastique des dépenses publiques et sociales seraient les seules réponses à « la crise » ! On nous explique que « les caisses sont vides » et que tout le monde doit faire des efforts. Mais pas les entreprises qui, elles, pourront bénéficier en 2014 d'un crédit d'impôt de 20 Mds d'euros sans aucune contrepartie !

Or, ces politiques sont totalement contre-productives. Elles approfondissent la récession : elles freinent l'activité économique, aggravent le chômage, la précarité et l'exclusion sociale, détruisent les services publics, assèchent les caisses pour financer la protection sociale,

détériorent les conditions de travail des salariés et de vie des citoyens... Elles « justifient » très vite un nouveau tour de vis produisant les mêmes effets, mais amplifiés. Le FMI a lui-même reconnu avoir fait une erreur de calcul en exigeant des politiques d'austérité trop drastiques et trop rapides.

### Rompre avec cette spirale

Rappelons ensuite que la fameuse « dette publique » ne provient pas d'un trop haut niveau des dépenses publiques mais essentiellement du recul des recettes publiques. Le taux marginal d'imposition sur les revenus a ainsi baissé dans tous les pays depuis 1996, passant en France de 65 % à 40 %. Créer une nouvelle tranche à 45 % était donc indispensable mais

on reste encore au milieu du gué. De même, l'impôt sur les sociétés est passé en France de 45 à 33,33 %, favorisant les grandes entreprises, notamment celles du CAC 40.

Rompre avec cette spirale infernale est possible. Il y faut la volonté politique de redonner à l'État, à la protection sociale et aux collectivités locales les moyens d'action au service de la population, de changer de politique économique et sociale en visant une autre répartition des richesses. Les gains de productivité ne doivent plus profiter aux actionnaires, mais aux salaires et à la création d'emplois sécurisés. Une diminution du temps de travail devrait pouvoir se conjuguer avec l'accès à l'emploi du plus grand nombre, le retour à la retraite à 60 ans à taux plein...

Cette politique éthique permettrait aussi de relancer la croissance économique. Pour réaliser ces objectifs de justice sociale, il faut notamment une fiscalité plus juste, nettement plus progressive et redistributive, et une harmonisation au niveau européen dans le sens des législations les plus favorables.



## Orientation, se mobiliser pour d'autres solutions

La dernière version de l'avant-projet de loi sur la décentralisation prévoit le transfert des locaux et des missions des centres d'information et d'orientation aux Régions et la mise à disposition des personnels. Les CO-Psy et les DCIO se battent depuis le début de l'année scolaire pour s'opposer à ce transfert qui décentrerait leurs missions, du public des élèves vers celui des salariés et des demandeurs d'emploi. Il ne ferait qu'aggraver les inégalités territoriales et sociales devant l'orientation et aboutirait à l'entrée, sans aucun contrôle, de « coachs » appartenant à des organismes non publics, dans les collèges et les lycées, pour le conseil et l'accompagnement des élèves.

### Le SNES et la FSU à l'offensive

À l'initiative du SNES et en intersyndicale, de nombreuses actions ont déjà eu lieu dans les académies (pétition, interpellation des recteurs et des élus régionaux notamment dans les divers salons d'information pour l'orientation, interpellation du ministre lors de ses déplacements, rassemblements et manifestations devant les rectorats et les conseils régionaux). Le 8 février, de nombreuses délégations de CO-Psy, DCIO et de personnels administratifs de toute la France ont porté leurs revendications auprès du cabinet de M. Lebranchu.

La FSU défend en effet une autre conception de l'orientation scolaire et un droit à l'orientation pour tous les

publics qui ne passe pas par la suppression des CIO, seul réseau public d'orientation existant ; elle revendique le respect de la spécificité des publics scolaires et adultes et s'oppose aux « guichets uniques » comme aux « conseillers polyvalents ». Elle préconise l'organisation d'un service public basé sur l'articulation des compétences et des qualifications spécifiques et le maintien des CIO dans l'Éducation nationale. Le projet de loi de décentralisation devrait être présenté fin mars au Conseil des ministres. Le SNES appelle tous les collègues à peser massivement pour que soit abandonné ce projet de transfert en participant à la manifestation nationale du 6 avril à Paris.

## Refonder l'École ? Chiche !

Le projet de loi de refondation de l'École sera discuté au Parlement à partir du 11 mars 2013.

Issu de la concertation de l'été 2012 et de discussions pendant tout le premier trimestre 2012/2013, il acte certains points positifs :

- programmation des 60 000 postes sur le quinquennat ;
- rétablissement d'une formation initiale des enseignants et des CPE ;
- priorité à l'école primaire ;
- remise en cause du socle commun de la loi Fillon ;
- abrogation de la note de vie scolaire et du DIMA .

### Cela suffit-il à définir une véritable refondation ?

Le SNES-FSU ne le pense pas car trop d'éléments ne sont pas suffisamment en rupture, trop de décisions n'ont pas été prises :

- rien n'est prévu pour améliorer les conditions de travail et d'études... : le volet programmation est important, mais pas un mot sur les effectifs de classe, les dédoublements...
- l'ajout de la dimension « culture » dans le socle n'est pas encore traduit concrètement, et les dangers d'une scolarité obligatoire recroquevillée sur un viatique de compétences dans une « école du socle » ne sont pas encore totalement écartés ;
- l'éducation prioritaire est absente ;
- le lycée est le grand oublié, son avenir étant renvoyé aux décrets d'application. Le rapport annexé ne s'inscrit pas dans une rupture avec les réformes Chatel, dont les ravages sont maintenant visibles tant pour la voie générale que pour la voie technologique ;
- en fait l'essentiel de ce qui déterminera le quotidien des élèves et des personnels est renvoyé à des discussions futures.

Alors que le ministre annonce l'ouverture de « chantiers », il est donc indispensable de peser pendant le débat parlementaire et pour une loi plus ambitieuse pour les élèves, qui assure l'attractivité de nos métiers par

une revalorisation de nos rémunérations et une amélioration de nos conditions d'emploi et de travail.

### Pour le SNES-FSU, la loi devrait :

- affirmer la nécessité d'organiser le système éducatif autour d'un ensemble de valeurs, de connaissances, de savoir-faire, de méthodes et démarches intellectuelles qui constituent une culture commune à l'opposé d'un portefeuille de compétences ;

- inscrire comme priorité la recherche d'une mixité sociale et scolaire dans tous les établissements ;

- prévoir une programmation des moyens permettant une diminution des effectifs de classe, une amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels, mais aussi une revalorisation salariale de nos professions ;

- consolider la cohérence du second degré structuré par les disciplines scolaires et débouchant sur un baccalauréat, examen national terminal, premier grade universitaire.

La prolongation de la scolarité obligatoire devrait être le levier de la démocratisation, à l'opposé de toute forme d'« École du socle » qui écartèle le second degré entre deux blocs de scolarisation : « primaire-collège » et « bac - 3/bac + 3 » ;

- construire, à tous les niveaux de la scolarité les dispositifs de prévention et de lutte contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne devienne « échec scolaire ».

Peser pour

une refondation plus ambitieuse

### Pour une autre construction des programmes

Construire une culture commune accessible à tous les élèves nécessite de repenser les programmes en tenant compte des évolutions des disciplines, de chercher au moment de leur construction des convergences et des ponts entre eux. Les conditions matérielles (dédoublements, travaux pratiques, travaux dirigés...) et didactiques pour les mettre en œuvre doivent être précisées et cadrées nationalement.

Ces programmes pourraient être élaborés par des commissions plurielles composées d'inspecteurs, d'experts, de chercheurs et d'enseignants, aujourd'hui largement écartés du processus alors qu'ils sont chargés de la mise en œuvre et qu'ils portent ainsi l'expertise de praticiens... La formation initiale et continue des enseignants doit avoir à cœur le développement des manières de faire et du métier, à l'opposé de sa restriction actuelle à la transmission de « bonnes pratiques ».

Les missions du futur Conseil supérieur des programmes et son fonctionnement sont des enjeux majeurs. Pour le SNES-FSU ce conseil doit être pluriel et il n'accepterait pas que le ministre privilégie, dans ses nominations, ceux qui depuis dix ans font la promotion du socle de 2005.

**Le SNES a initié en janvier 2012 un appel « Pour une autre méthode de construction des programmes scolaires » :**  
[www.snes.edu/Appel-Pour-une-autre-methode-de,23202.html](http://www.snes.edu/Appel-Pour-une-autre-methode-de,23202.html)

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## Imposer les principes d'un autre lycée

Le SNES a pesé depuis des mois pour que le ministère remette à plat la réforme des voies générale et technologique du lycée. Ce travail devrait être engagé d'ici la fin de l'année scolaire. Il faut maintenant obtenir des mesures d'urgence dès la rentrée 2013 et imposer des principes pour un autre lycée à plus long terme.

### Des mesures d'urgence

Dès la rentrée 2013, il est nécessaire :

- de rattacher les heures d'accompagnement personnalisé aux disciplines ; d'abandonner le tronc commun de Première et de revenir à une définition nationale des dédoublements dans toutes les disciplines, inscrits dans les grilles horaires ;
- de donner un cadre national aux épreuves écrites et orales en LV ;
- de revenir à l'application habituelle des décrets de 1950, en particulier sur l'attribution de l'heure de majoration pour effectif faible, des heures de laboratoire ou de cabinet d'histoire, de l'heure de première chaire ainsi que des pondérations ;
- de passer les enseignements d'exploration à 2 heures par semaine, à 3 heures pour les enseignements technologiques ;
- de rétablir un enseignement obligatoire de mathématiques en Première L ;
- de revenir sur la réforme des séries technologiques qui ont été doublement touchées, en terme de struc-

ture (suppression de spécialités en STI) et en terme de discipline, par l'imposition d'enseignements transversaux et de modifications radicales des contenus de programmes.

### Pour une autre réforme du lycée

Il est nécessaire de travailler en même temps sur les contenus et sur les structures.

La place et le rôle des formations technologiques dans le second degré doivent être confortés : utiliser les démarches technologiques permettant de s'approprier les technologies et d'appréhender une culture commune et partagée à partir de concepts de haut niveau.

Une série doit permettre la construction d'une culture commune dans la prolongation du collège et l'insertion

dans l'enseignement supérieur ou dans un métier. Elle doit aussi attirer des lycéens parce qu'ils y trouvent des réponses à leurs demandes.

Le souci permanent doit être double : définir des « parcours de formation » dont la cohérence ne peut être laissée au seul choix des lycéens qui n'ont pas tous les clés pour la construire ; mieux prendre en compte la diversité des appétences, les réussites dans certains champs disciplinaires qui créent estime de soi et ambition. Un objectif fondamental de l'École doit rester de permettre aux jeunes, qui au cours de leur scolarité dans le second degré passent de préadolescents à adultes majeurs, de devenir autonomes intellectuellement.

Les disciplines ne peuvent se construire et vivre indépendamment les unes des autres et la recherche de la cohérence globale ne peut être laissée à l'élève seul.

Les programmes de chacune des disciplines doivent être pensés horizontalement (sur l'ensemble d'un cycle par exemple) et verticalement (rapport entre elles, participation de chacune à la construction de la culture commune).

Le chantier est vaste, mais la recherche est à même de fournir le matériau nécessaire pour avancer. Sans doute est-ce le défi le plus important que devra relever le Conseil Supérieur des Programmes.



Dès son arrivée au ministère, V. Peillon avait annoncé que la question des rythmes scolaires était centrale pour lui et, au moins dans le premier degré avec le retour sur la semaine de quatre jours imposée par X. Darcos, qu'elle était un élément de sa « refondation de l'École ».

Alors que les modalités concrètes du rétablissement d'une demi-journée supplémentaire de cours dans le premier degré constituent une source de conflit avec les personnels et certaines collectivités locales, le ministre, interrogé dans les médias sur le contenu du livre qu'il vient de publier, a affirmé qu'il faudrait trouver les moyens de raccourcir les vacances d'été de deux semaines en instaurant deux zones.

## RYTHMES SCOLAIRES : Peillon ve

Tapage médiatique, provocation, réelle volonté de le mettre en place avant la fin du quinquennat ? Toujours est-il que le SNES a réagi fortement et clairement : en tout état de cause, cette hypothèse ne peut être étudiée tant que le quotidien des personnels ne sera pas amélioré (recrutement, emploi, obligations de service, conditions de travail...) et que leurs conditions de rémunération n'auront pas été revalorisées. S'il est indispensable, dans le cadre d'une refondation de l'École, d'aborder la question des rythmes scolaires, l'entrée dans ce débat ne peut être celle du rallongement de l'année scolaire. Organisation de la semaine, de l'articulation entre temps de cours et travail personnel, entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, organisa-

## Ancrer clairement le collège dans le second degré

À l'opposé de la primarisation du collège qu'induit l'« école du socle », le SNES porte l'ambition d'un collège de la réussite de tous les élèves en leur dispensant des savoirs exigeants et émancipateurs, et qui leur permette de construire une culture commune. La refondation du collège doit pour ce faire lui ouvrir de nouvelles perspectives en l'ancrant clairement dans le second degré dont il est la première étape.

### Améliorer les articulations

La scolarité des élèves est constituée d'étapes successives qui marquent autant de ruptures qui doivent être mieux accompagnées, aussi bien entre le premier degré et le collège qu'entre celui-ci et le lycée, dans le respect des qualifications et des spécificités de chacun. Il s'agit de mieux articuler les programmes et les pratiques des différents degrés et, par une meilleure connaissance réciproque, de penser une meilleure continuité des contenus et des démarches, et d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge en classe de Sixième.

Des équipes pluriprofessionnelles complètes sont donc indispensables : personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et de service, de service social et de santé, conseillers d'orientation-psycho-

logues... avec des moyens leur permettant de travailler, ensemble, à la réussite et au bien-être de tous les élèves.

### Repenser les programmes

L'abandon du socle commun de la loi Fillon est une occasion à saisir pour repenser l'ensemble des programmes : de manière verticale, en construisant la cohérence de chaque discipline tout au long de la scolarité, de l'école primaire

propres à permettre à chaque élève d'entrer dans les apprentissages, de s'approprier les notions et de progresser, nécessite que le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 25 et que des travaux en groupes soient prévus.

En outre, il faut permettre que les élèves puissent accomplir leurs devoirs de manière autonome dans le temps scolaire en bénéficiant d'un accompagnement différencié selon leurs difficultés propres.

Tout cela demande que la formation des enseignants tire profit de la recherche et leur permette d'identifier ce qui fait obstacle aux apprentissages.

### Relancer l'éducation prioritaire

Le SNES porte l'exigence d'une véritable relance de l'éducation prioritaire qui ne vise pas à installer une école à part pour les plus défavorisés, mais permette de renouer avec l'objectif originel de « donner plus à ceux qui ont le moins » en améliorant sensiblement les conditions de travail (effectifs par classe réduits, décharges de service...).

S'il faut accentuer les efforts sur les quartiers et les établissements qui sont confrontés aux plus grandes difficultés, cela ne saurait conduire à l'abandon de ceux dont les difficultés, moins aiguës, restent néanmoins importantes dans un contexte économique et social dégradé.



au lycée ; et horizontale, en pensant les liens entre les disciplines, afin d'identifier les points permettant aux enseignants de différentes disciplines de travailler ensemble, par exemple sous la forme d'objets d'étude communs.

### Diversifier les pratiques

Favoriser la mise en place de pratiques pédagogiques diversifiées

## ut se payer nos vacances !

tion des examens, des procédures d'orientation sont, beaucoup plus que le nombre de semaines de vacances d'été, au cœur des problématiques des rythmes scolaires.

Comment une profession, qui a été écartée de toutes les diminutions du temps de travail depuis cinquante ans, n'a eu aucune revalorisa-

tion salariale depuis plus de vingt ans, pourrait-elle accepter de travailler, sans compensation, deux semaines de plus ?

Disons-le clairement : oui, les enseignants sont attachés à la réussite de leurs élèves, mais à condition d'avoir la possibilité de faire leur métier, tout simplement. Oui, les personnels sont soucieux de la qualité de vie des collégiens et des lycéens, mais en créant des conditions plus sereines d'études, plus respectueuses des différents temps d'apprentissage. Mais non aux solutions démagogiques dont le coût ne serait finalement supporté que par les personnels qui sont déjà dans des situations de travail empêché et de déclassement social.



## Faut-il choisir entre salaire et emploi ?

Nicolas Sarkozy avait promis aux enseignants la revalorisation de leurs rémunérations « en échange » des suppressions d'emplois. Le gouvernement actuel, qui s'engage sur des créations d'emplois, reconnaît par la voix de V. Peillon que cette revalorisation serait « digne » mais devra attendre que le pays en ait les moyens...

### Une évidence ?

Il y aurait donc une évidence à ce choix obligé : on ne pourrait à la fois augmenter le nombre d'emplois et les salaires des enseignants.

Cette « évidence » repose sur l'idée que les dépenses publiques représentent pour le pays un coût insupportable dans le contexte de crise économique et de déficit public. Finalement, peu importe le rôle de ces dépenses sur le moyen et le long terme (efficacité du service public ou participation à la relance économique), par principe, les dépenses d'éducation seraient une « charge ». Un retour sur ces dernières années s'impose.

### Le coût de la RGPP

La RGPP<sup>(1)</sup>, qui a conjugué suppressions massives d'emplois et blocage des salaires, a des conséquences redoutables et un coût que ses chantres ont refusé de reconnaître. Elle a conduit à redéfinir les missions des personnels dans le sens d'une mutualisation à visée purement compatible : tentatives de transférer les missions des CO-Psy vers les enseignants, remplacements non assurés ou imposés en heures supplémentaires...

Elle n'a pas conduit aux économies escomptées (cf. rapport de la Cour des comptes), mais a augmenté la part de la rémunération à la « performance », a érigé la concurrence en mode « gouvernance » et a conduit à une crise de recrutement qui va

nécessiter des moyens financiers très importants pour y mettre un terme.

### Emplois et salaires vont de pair

Depuis 2003 la baisse du nombre d'emplois d'enseignants s'est accompagnée de celle des rémunérations moyennes. L'observation des années 1990 à 2003 montre là encore qu'emplois et salaires vont de pair... mais dans l'autre sens :

sur cette période, salaire moyen et nombre d'emplois ont augmenté conjointement pour répondre à l'augmentation des effectifs d'élèves et à la crise majeure du recrutement des années 80. La question de fond est donc bien celle que le pays veut faire jouer aux services publics et notamment au service public d'éducation et quels moyens il se donne pour en assurer le financement.



(1) Révision générale des politiques publiques

## Pour une formation des enseignants à la mesure de l'enjeu !

Le SNES construit son projet de formation des enseignants et CPE depuis plus de quarante ans et propose aujourd'hui :

- une formation initiale de niveau master, intégrant des contenus disciplinaires de haut niveau et des éléments de préprofessionnalisation, en lien avec la recherche, impliquant un recrutement après le master. Or le concours en M1 imposé par le ministre rompt la logique du master, hypothéquant toute possibilité d'initiation à la recherche et instaure une formation successive (le disciplinaire jusqu'en M1, le professionnel réduit à la pratique après) ;
- des allocations d'autonomie pour tous les étudiants afin de démocratiser l'accès au master ;
- des prérecrutements, principalement en fin de licence, offrant un salaire avec cotisation retraite en

échange d'un engagement à suivre les formations et à passer les concours mais sans exiger aucun service en établissement. Ils ont pour but de rendre attractif le métier en sécurisant les parcours et ont fait leur preuve dans le passé. Les emplois d'avenir professeur (contrats aidés de droit privé impliquant un service en établissement), proposés par le gouvernement, ne sont pas les prérecrutements que nous revendiquons ;

- pour l'année de stage, une affectation sur le service du tuteur ainsi déchargé. Le temps de service serait d'un tiers devant élève, un tiers permettant un retour réflexif sur sa pratique et un tiers de formation théorique en lien avec la recherche. Les néotitulaires seraient déchargés à mi-temps la première année, et de 3 heures la seconde avec des compléments de formation, ce qui per-

mettrait une entrée progressive dans le métier.

Or la seule « avancée » à la rentrée 2012 est une décharge de 3 heures pour les enseignants stagiaires, 6 heures pour les CPE, qui sert à organiser une journée de formation hebdomadaire et la promesse de créer les ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation). Pas d'avancée en 2013, les stagiaires restant dans les mêmes conditions. Seule perspective, 2014 : 9 heures de service pour les stagiaires mais avec le master à valider !

- une formation continue avec des moyens pérennes et conséquents et dont les contenus seraient élaborés avec les personnels afin de répondre à leurs besoins ;
- des possibilités accrues de congés de formation et le rétablissement des congés de mobilité.

**Manifester le 6 avril, c'est exiger une autre réforme de la formation !**